

PROCES-VERBAL
Assemblée Générale de l'Association Bien Naître
Lundi 29 Mai 2017
Arcade sages-femmes

Personnes présentes :

Stéphanie Beausse, Sarah Casays Pejic, Geise Fiscina, Marie-Line Floquet, Ana Bela Gallo, Natalie Piguet, Viviane Luisier.

Pour le Comité :

Anjéla Aubert, Nathalie Bouvier, Lauriane Fumagalli, Alexandra Petersen.

Membres excusés :

Nuria Nicolet, Valérie Opériol, Lara Cataldi, Céline et Stéphane Bergoz Détraz, Fanny Benichou, Liliane Maury Pasquier.

Ouverture de la séance à 20h15.

I. Association

Tour de salle, présentations individuelles. Nathalie Bouvier commence par présenter le rapport d'activités.

A. Membres

La problématique des cotisations de membres qui ne sont pas versées est discutée en premier point. En l'état, elles ne suffisent plus à couvrir les frais administratifs et les frais de formation des sages-femmes.

Nombre d'adhérents n'ayant pas payé leur cotisation 2016 : 103 sur 193 membres.

Nombre de nouveaux adhérents 2015 n'ayant pas payé leur cotisation 2016 : 16 sur 21.

Nombre de nouveaux adhérents 2014 n'ayant pas payé leur cotisation 2016 : 9 sur 17.

A la fin décembre 2016, 193 adhérents:

- 13 nouveaux adhérents
- 6 démissions

Il faut trouver une solution concernant l'engagement à plus long terme des membres pour que l'association reste viable. La possibilité d'exemption d'impôts est remise en discussion car les procédures sont complexes.

La possibilité de faire un don via le site doit aussi être considérée ; toute la remise à jour du site doit être faite dans les meilleurs délais.

B. Comptabilité

Lauriane Fumagalli expose les comptes qui présentent un manque équivalent environ à CHF 3'090.- de cotisations non-payées (CHF 30.- de cotisations par membre).

Point sur la situation des comptes :

Soldes

• solde caisse =	CHF	0.00
• solde banque =	CHF	3'903.91

Rentrées

• cotisations =	CHF	1'890.00
• dons =	CHF	350.00

Dépenses

• frais bancaires =	CHF	130.30
• formations sages-femmes et cadeaux =	CHF	1'364.80
• frais de bureau =	CHF	687.50
• factures =	CHF	75.00
• frais de fonctionnement =	CHF	207.30
• divers =	CHF	00.00

En 2016, selon les statuts, 1'000 CHF ont été alloués à la formation continue d'Ana Bela Gallo, seule sage-femme agréée en activité.

Une remise en question du montant de la cotisation est débattu et soumis au vote en fin de séance. *Voir III.B.*

II. Rapport d'activité des sages-femmes agréées

En 2016, (et depuis septembre 2015), 1 seule sage-femme accompagne les parents en salle d'accouchement de la Maternité des HUG.

Ana Bela Gallo présente les chiffres de son rapport d'activité :

- 84 demandes totales de suivis ;
- 63 demandes de suivi refusées, 21 demandes acceptées ;
- 4 couples n'ont pas pu être accompagnés jusqu'à l'accouchement pour les raisons suivantes : 1 pour prématurité, 1 pour raison médicale (diabète gestationnel), 2 pour indisponibilité de la sage-femme.
- 17 accouchements :
 - 3 césariennes chez des primipares (2 pour défaut d'engagement, 1 pour stagnation de la dilatation).
 - 14 accouchements par voie basse (dont 2 péridurales, 2 ventouses, 3 provocation pour terme dépassé péridurales)
- 12 retours à domicile dans les 24h (pour 14 accouchements par voie basse)

Sur les 63 demandes refusées, on ne sait pas combien sont finalement prises en charges par l'Arcade des Sages-femmes ou le Suivi Global (HUG). On ne sait pas non plus combien auraient pu être considérées recevables selon les critères Bien-Naître. Il faudrait pouvoir obtenir des statistiques.

Dans ce contexte, il est mentionné que le Suivi +, proposé par l'Arcade, devrait être présent sur le site Bien-Naître, comme une alternative.

Pendant l'année 2016 les négociations avec les HUG, l'association Bien Naitre, l'Arcade sage-femme et Mme Coudourey représentante du DEAS, se sont poursuivis :

- 5 rencontres avec l'association Bien Naitre ;
- 1 rencontre post-partum avec les parents Bien Naitre sous forme de Brunch ;
- 1 Assemblée Générale de l'association Bien Naitre ;
- 2 rencontres avec Mme Coudourey au DEAS ;
- 2 rencontres avec les HUG.

III. Rapport d'activités du Comité

A. Prestation Bien-Naître et HUG – Point sur la situation

Anjéla Aubert continue avec la présentation des éléments importants qui ont été soumis aux HUG, dans le contexte des négociations entreprises depuis l'année 2015 (se référer à l'historique repris dans le PV AG 2015).

Un document a été développé par le comité, sur le modèle « Accoucher à la maison » qui définit les termes et les conditions du suivi Bien-Naître. Il constitue un lien entre les bénéficiaires de la prestation et l'Association. Il est primordial que les parents se sentent engagés sur la durée et non pas seulement dans le cadre d'une naissance pour la pérennité de l'Association.

Nathalie Bouvier reprend le rapport des activités du Comité et expose la situation avec les HUG. Ils sont revenus sur leur appréciation des Sages-Femmes et l'évolution du dialogue est très limitée au vu de leurs exigences irréalistes.

Les séances de négociations avec les HUG sont très tendues malgré le soutien du DEAS (Mme Codourey) ; le taux horaire et les exigences de formations en sont les points d'achoppement.

Ana Bela Galo confirme que la proposition, résumée par un graphique, qui lui a été soumise est inconciliable avec des consultations, et va contre le principe de la prestation.

La proposition d'un projet pilote est discutée plus en détail. Il s'agirait de le conduire avec 2 sages-femmes au minimum, et pendant une durée de 24 mois idéalement.

Ana Bela Galo déclare qu'elle ne rentrera pas dans le projet pilote, car elle souhaite maintenir son taux d'activité aux HUG à 8%.

Le taux horaire doit être encore négocié et l'impression générale est que les HUG campent sur leur position pour que l'Association se désiste. Les membres présents insistent pour que le comité ne baisse pas les bras.

Après 2 ans de négociations, le bilan n'est pas très encourageant, notamment avec la pause élargie de l'été. Des idées, comme celles de demander aux parents qui se sont vu refuser la prestation, d'adresser un courrier aux HUG est émise.

B. Cotisations

Une proposition d'augmentation de frais d'adhésion et suivi à 100.- CHF est acceptée par les membres présents, pour les parents bénéficiant de la prestation, à payer pour chaque suivi. Le montant de 30.- CHF est maintenu pour le soutien (sans suivi).

Il est aussi noté que le montant ne doit pas être un frein à l'acceptation de la patiente et peut être adapté selon la situation des parents.

C. Renouveaulement du Comité

En 2016, le Comité comptait 4 membres dont 2 n'ont pas pu participer activement aux activités de l'année. Lauriane Fumagalli a fait part en début d'année de son départ du Comité.

Il devient critique de pouvoir compter sur plus de membres pour plus d'efficacité.

IV. Election du Comité

Anjéla Aubert redemande s'il y a des personnes intéressées à rejoindre le Comité.

Anjéla Aubert, Nathalie Bouvier, Alexandra Petersen poursuivent leur activité au sein du Comité Bien Naître.

Clôture de la séance à 21h30.

Fin de l'Assemblée Générale : remise d'un cadeau de départ à Lauriane Fumagalli et d'un bon cadeau à Ana Bela Gallo.

Pour le Comité : Alexandra Petersen, Nathalie Bouvier, Anjéla Aubert

8 juillet 2018